

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, Le Vingt Trois Janvier à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Genouillé s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

Convocation : 14 Janvier 2025

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	12
Votants	13
Excusés	1

Présents BOLLE Marie-Claire, BRETON Marc, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice,
LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, NIQUET Sandra,
TEXERAUD Patrice, VALETTE Jean-Guy.

Excusés : CHAUVEAU Philippe

Pouvoirs : Philippe CHAUVEAU a donné pouvoir à Marie-Claire BOLLE

Secrétaire de séance : LUQUIAU Christophe

**DÉLIBÉRATION N°2025-10 -Autorisation signature convention de fourrière animale avec
Animal'OR**

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment son l'article L.211-23, le maire est
responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune ;

Considérant que la Commune ne dispose pas de service de fourrière pour accueillir les chiens
errants ;

Considérant que l'entreprise Animal'OR propose ses services à la commune pour le recueil des
seuls chiens errants identifiés ou non identifiés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la proposition de l'entreprise Animal'OR de Mairé l'Evescault (79)
- Autorise le Maire à signer la convention de fourrière canine ci-jointe et tout document
relatif à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Christophe LUQUIAU

Pour extrait conforme au registre,
A Genouillé, le 24 janvier 2025
Le Maire
Jean-Guy VALETTE



AR Prefecture

086-218601045-20250123-D10_2025-DE
Reçu le 28/01/2025